

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Arrêté du 7 juillet 2026
fixant les taux de promotion dans le corps des officiers de port pour l'année 2027

NOR : TECK2618152A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des officiers de port ;
- Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Vu l'avis du ministère de l'action et des comptes publics en date du 30 juin 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2027, dans le corps des officiers de port, en application du décret du 1^{er} septembre 2005 susvisé, figure en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.
Fait le 7 juillet 2026.
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
A. DEBAR

ANNEXE

Corps et grades	Année et taux applicable
Corps des officiers de port (décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié)	2027
Capitaine de port de 1 ^{re} classe	7 %